

Metz, le 2 mai 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

**Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération de Saint-Avold Synergie**
10-12 rue du Général de Gaulle
BP 20046
57502 SAINT-AVOLD Cedex

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de restauration d'un affluent du Grossgraben sur la commune de BISTROFF.

Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF. : Votre courrier en date du 21/04/2022

P.J. : 1

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de restauration d'un affluent du Grossgraben sur la commune de BISTROFF.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **27 avril 2022**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2022-00240**
- Dossier réalisé par : **Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie à Saint-Avold**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier ainsi que du récépissé seront affichés à la mairie de BISTROFF où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera également être consultable en mairie de BISTROFF durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

pti



Céline DELLINGER

A. ERNAN